COMMUNE DE MONCE-EN-BELIN
56 rue Jean Fouassier
72230 MONCE-EN-BELIN

ARRETE DU MAIRE n° 155/2026

Objet : 6.4 Autres actes réglementaires
Réglementation de la Circulation

Le Maire de Moncé en Belin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande par la Société CIRCET – 75 rue Pierre Arnaud – 44150 VAIR SUR LOIRE ;
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier pendant l'exécution de travaux de réparation casse GC, boulevard des Avocats (RD 307), dans l'agglomération de Moncé-en-Belin, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE :

Article 01 : Durant la période comprise entre **le lundi 23 novembre 2026 et le jeudi 24 décembre 2026,** pendant l'exécution des travaux de réparation casse CG, boulevard des Avocats (RD 307), dans l'agglomération de Moncé-en-Belin, la circulation sera assurée sur une seule file et sera réglée par alternat par feux tricolores.

Article 02 : Le stationnement et le dépassement sont interdits sur cette voie et dans l'emprise du chantier, durant la période mentionnée à l'article 01 du présent arrêté.

Article 03 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le personnel de chantier pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 04 : Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du chantier et sera affiché pour information des usagers à la Mairie de Moncé en Belin.

Article 05 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, Monsieur le Maire et son Adjoint sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moncé-en-Belin, le 12 novembre 2026
L'Adjoint par délégation du Maire,
Christophe COUTABLE

MAIRIE de MONCÉ-EN-BELIN (Sarthe)

Publié le 16.11.2026